

Séance du 14 mars 2016

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle de l'école Germain-Caron, lundi le 14 mars 2016 à 20h00.

Sont présents : Mme Jocelyne Bouchard
M. Richard Mireault,
M. Jacques Martin,
M. Pierre Brunelle,

tous conseillers et formant le quorum du conseil sous la présidence de M. Yves Germain, maire.

2016-03-026 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 20h00 sur motion de M. Jacques Martin, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard.

2016-03-027 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté, tel que présenté, sur proposition de M. Jacques Martin, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard.

2016-03-028 Adoption des procès-verbaux

Le procès-verbal de la séance du 8 février dernier est approuvé, tel que rédigé, sur proposition de M. Pierre Brunelle, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard.

2016-03-029 Cession de chemin (Lac-Thomas)

Suite à la nouvelle proposition de M. Robert Marceau, il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le conseil accepte de céder le lot 5 128 517 en échange d'un droit de passage sur le chemin décrit au plan accompagnant le courriel de Me Élise Pellerin et daté du 16 février 2016.

2016-03-030 Installation d'une demi-lune (pacte rural)

Sur proposition de Mme Jocelyne Bouchard, appuyée par M. Pierre Brunelle, il est résolu que le conseil accepte la proposition de Loisirs Saint-Didace pour l'installation d'une demi-lune au parc Claude-Archambault. La structure de financement, incluant un montant de 13 300 \$ provenant du pacte rural, est aussi accepté.

2016-03-031 Avril Mois de la jonquille

CONSIDÉRANT que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT que grâce à des milliers de québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie plus sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints du cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer encourage les québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Richard Mireault, et résolu à l'unanimité :

- DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;
- QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Demande de La lueur du phare de Lanaudière

Cette demande n'est pas agréée.

2016-03-032

Demande de dérogation mineure (M. Alain Bourque)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par M. Alain Bourque concernant la construction d'une véranda;

CONSIDÉRANT que le coin de cette construction empiéterait de 0,26 mètre dans la marge latérale sur une longueur approximative de 1 mètre;

CONSIDÉRANT que, pour fins de sécurité, la dérogation demandée est de 0,75 mètre;

CONSIDÉRANT qu'aucun préjudice n'est causé ni aux voisins ni à l'environnement;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que le conseil accorde la dérogation demandée par M. Alain Bourque et concernant la construction d'une véranda.

Demande de M. Gaël Meneust (C.P.T.A.Q.)

Cette demande est remise à une séance ultérieure afin de permettre au conseil d'étudier la demande plus en profondeur.

Rapports

Le secrétaire-trésorier dépose les rapports suivants :

- Permis émis au cours du dernier mois
- Suivi budgétaire;
- Heures de bénévolat à la bibliothèque.

2016-03-033

Remerciements aux bénévoles de la bibliothèque

Suite au dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport sur les heures de bénévolat à la bibliothèque, il est proposé par Mme Jocelyne Bouchard, appuyé par M. Pierre Brunelle, et unanimement résolu que le conseil réitère ses remerciements aux bénévoles œuvrant pour le maintien et le succès de la bibliothèque.

2016-03-034

Ventes pour non paiement de l'impôt foncier

Le secrétaire-trésorier dépose l'état des taxes dues à la municipalité pour plus d'un an. Il est ensuite proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Richard Mireault, et résolu que le secrétaire-trésorier fasse parvenir à la MRC, pour fins de vente pour non-paiement de l'impôt foncier, toute propriété portant des arrérages pour plus d'un an et d'un montant supérieur à 10\$.

2016-03-035

Automate d'appel

Le conseil prend connaissance de l'offre de Somnum Solutions pour l'intégration de notre bottin téléphonique à l'automate d'appel acquis par la MRC, Sur proposition de M. Jacques Martin, appuyée par M. Pierre Brunelle, il est ensuite résolu que le conseil accepte l'offre déposée.

2016-03-036

Autorisations aux maire et secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aussi rapidement que possible à la prise de décision concernant les bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, pour le conseil municipal, de connaître le coût des différentes options qui s'offrent à lui dans le dossier de la mairie;

CONSIDÉRANT qu'il nous faut compléter, le plus rapidement possible, les demandes de subventions concernant la rénovation de la rue Principale dans le cadres des programmes AIRRL et PRIMEAU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à procéder à des appels d'offres dans les projets ci-haut mentionnés.

2016-03-037

Mandat au conseiller juridique

ATTENDU que la municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

ATTENDU que, dans cette perspective, le procureur de la municipalité nous a fait parvenir une proposition, datée du 23 octobre 2015, valide pour toute l'année 2016;

ATTENDU que cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire identique à ce qui prévalait pour l'année 2015, sans augmentation :

- Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou du directeur général et de l'inspecteur en bâtiment et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;

- La préparation du rapport annuel auprès de nos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu unanimement :

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. **QUE** la municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 23 octobre 2015 pour un montant de 150,00\$ par mois et ce, pour toute l'année 2016.

2016-03-038

Procureur à la Cour municipale

ATTENDU que la municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015;

ATTENDU que le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 et ce, sans augmentation, aux mêmes termes et conditions qui prévalaient jusqu'alors;

ATTENDU que la municipalité considère avantageuse ladite offre de service et est satisfaite des services rendus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par M. Jacques Martin, et **RÉSOLU** :

QUE la municipalité mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray selon les termes de l'offre de service pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, laquelle comprend les éléments suivants:

- toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;
- la réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;
- toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;
- toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;
- les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;

2016-03-039

Comptes

Il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 125 540.90 \$, soit approuvée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

Période de questions

M. Richard Mireault soulève un problème de sablage des chemins entraînant par le fait même un problème d'enlèvement des ordures. Le maire juge l'intervention irrecevable la table du conseil n'étant pas un lieu de dépôt de plaintes.

2016-03-040

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que l'assemblée soit levée. Il est 21h25.